



2401, rue Coursol
Montréal (Québec) H3J 1C8
Tél. : (514) 846-1543
Courriel : info@aml-lma.org
Site Internet : www.aml-lma.org

BULLETIN DE LIAISON - VOLUME IX - No. II – Décembre 2007

TRANSFORMER LES DOLLARS EN GESTES !

par Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML

À la fin de l'été, nous avons fait parvenir notre bulletin d'information à plus de 750 familles. Celui-ci comprenait un article percutant vous demandant de ne pas oublier de renouveler rapidement votre abonnement et de nous aider financièrement selon vos possibilités.

L'article semble avoir atteint son but puisque beaucoup d'entre vous ont donné généreusement. Il semble que notre message ait été compris : donner à l'AML est un investissement pour nos familles et plus particulièrement pour nos enfants. Nous avons recueilli plus de 5 000 \$.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, nous essayons d'obtenir sans succès du financement de la part du gouvernement. La réponse est toujours la même : nous sommes éligibles et répondons à tous les critères, mais il n'y pas de nouvel argent disponible pour les organismes communautaires dédié à la défense des droits. En ces temps de coupures budgétaires, les mères lesbiennes et leurs enfants ne sont tout simplement pas une priorité.

Cette situation place constamment l'association et le travail que nous accomplissons en position précaire. Sans les dons et les milliers d'heures de bénévolat accomplies par nos membres, l'AML serait dans l'impossibilité de continuer.

Plusieurs de nos membres assistent aux fêtes, groupes de discussion et conférences, mais n'ont aucune idée de l'action politique à laquelle nous nous livrons en arrière-scène pour améliorer la reconnaissance sociale de nos familles et pour combattre l'homophobie, ainsi que l'hétérosexisme auxquels nos familles, et surtout nos enfants, sont confrontés.

Il me fait donc plaisir, à titre de de coordonnatrice de l'association, de vous informer en quelques mots sur trois de nos projets pour l'année 2007-2008.

1. *Ulysse et Alice* (2006), écrit par Ariane Bertouille a été le premier livre au Québec destiné aux jeunes enfants à parler d'une famille avec deux mamans. Nous avons remarqué que, bien que plusieurs enseignants soient intéressés à utiliser le livre en classe, un manque de connaissances et de ressources les en empêchaient. Nous avons décidé de monter une trousse pour accompagner le livre. Cette trousse comprend deux activités pouvant être tenues en classe, un guide pour répondre aux questions des enfants comme « Comment deux femmes peuvent-elles faire un bébé ? », ainsi qu'une section destinée à la fois aux enseignants et aux administrateurs de l'école. Cette section est conçue pour les aider à répondre aux questions des parents sur l'à-propos d'aborder, avec de jeunes enfants, le sujet des familles homoparentales.

La Commission scolaire de Montréal a accepté récemment le projet qui sera appliqué dans le cadre d'un programme spécial qui se tiendra dans les bibliothèques scolaires des écoles primaires. Notre prochaine étape consiste à approcher d'autres commissions scolaires de même que des associations de garderies.

2. Jusqu'à tout récemment, il était difficile pour les lesbiennes et les gais d'adopter des enfants nés au Québec. C'est maintenant possible, mais beaucoup d'entre nous sont encore confuses au sujet du processus. Pour corriger cette situation, nous avons rédigé un guide à propos de l'adoption et des familles d'accueil qui s'adresse spécifiquement aux futurs parents gais et lesbiens. Cependant, il est également utile à ceux qui travaillent dans les services sociaux puisqu'il fait référence à certains des préjugés auxquels nous, en tant que famille, devons faire face.

La version finale de ce guide est actuellement en révision et il sera lancé d'ici les prochaines semaines. L'Association des centres jeunesse du Québec a accepté de présenter notre guide sur son site Web et de nous aider à le distribuer dans tous les organismes concernés du Québec.

3. Nous travaillons présentement sur une demande de subvention pour élaborer un atelier/session de formation à propos des familles avec des parents lesbiens et gais. Le projet est développé en partenariat avec la Coalition des familles homoparentales, Danielle Julien, professeure à l'UQAM et spécialiste des familles homoparentales, le Service aux collectivités de l'UQAM, ainsi que Dr Karine Igartua, directrice du Centre d'orientation sexuelle de l'université McGill (COSUM).

Le projet de formation vise à accroître les connaissances sur les familles homoparentales et à développer une attitude d'ouverture face à ces familles. Les ateliers de formation et les outils didactiques prévus s'adressent au personnel enseignant et non enseignant des écoles primaires, aux futurs enseignants, aux intervenantes et intervenants jeunesse de même qu'aux fonctionnaires des ministères de l'Éducation et de la Famille.

Les enfants vivant en contexte homoparental se sentent « invisibles » et ignorés à l'école. Ce constat est d'autant plus douloureux pour eux que durant leurs premières années de vie, leur identité est étroitement liée à celle de leur famille et à la reconnaissance sociale de celle-ci. Dans ces conditions, cette situation peut avoir un impact défavorable sur l'estime de soi des enfants. Au même titre que tous les autres parents, les parents lesbiens et gais souhaitent que leurs enfants évoluent dans des environnements agréables et sécuritaires. Nous espérons que ces projets aideront à faire une différence.

Vous voulez écrire pour le bulletin? Envoyez vos articles, en tout temps, à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8

Les nouvelles en bref de septembre à décembre 2007

Les nouvelles de Montréal et du Québec

20 septembre, 2007 - La Cour suprême du Canada a refusé d'entendre la cause d'un donneur de sperme qui souhaitait faire reconnaître sa paternité sur la fillette née par procréation assistée grâce à sa collaboration. L'homme, dont l'identité ne peut être dévoilée, avait accepté de participer au projet parental de deux de ses amies lesbiennes. Il avait toutefois signé en juillet 1999 un document dans lequel il se dégageait de toute responsabilité quant à l'issue de la grossesse. L'homme a néanmoins vu l'enfant à quelques reprises après sa naissance. Les relations entre les parties se sont détériorées à partir de 2000 et les visites ont cessé en 2003. Le donneur de sperme s'est alors présenté devant les tribunaux dans l'espoir de faire reconnaître sa paternité. La Cour supérieure a rejeté sa requête en mars 2006. Dans sa décision, le juge René Hurtubise avait jugé que le requérant n'était pas un parent au sens de la loi, c'est-à-dire qu'il n'avait pas « à l'égard de l'enfant, le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation ». La Cour d'appel du Québec a confirmé ce jugement.

Les nouvelles canadiennes

12 septembre 2007 (Ottawa) Le nombre de couples homosexuels augmente cinq fois plus rapidement que celui des couples hétérosexuels, selon les chiffres du recensement qui révèlent également, pour la première fois, le nombre de mariages homosexuels au Canada.

Quelque 43 500 couples, à la fois unis civilement et mariés, ont été recensés en 2006 alors qu'ils n'étaient que 34 200 lors du recensement précédent. Ces chiffres représentent une augmentation de 33 % par rapport à 2001, alors que le nombre de couples hétérosexuels n'a augmenté que de 6 % pendant la même période.

La réponse à la question historique de Statistique Canada à propos du mariage homosexuel, découlant de la décision du Parlement de légaliser ce type d'union en 2005, a révélé qu'il y avait 7 465 mariages gais et lesbiens.

Ce nombre est nettement inférieur à celui rapporté par le groupe, maintenant dissous, qui le défendait, Canadiens et Canadiennes pour le droit égal au mariage. Le groupe, selon ses propres recherches dans les registres municipaux, a rapporté en novembre dernier que 12 438 licences de mariage avaient été accordées à des couples homosexuels depuis que les juridictions provinciales avaient commencé à reconnaître ce type d'union en 2003.

Certains critiques attribuent l'écart à la manière dont la question du recensement a été posée. Les couples devaient cocher la catégorie « autre » à la fin de la liste des types de relation plutôt que « mari ou femme ». « Nous croyons que le recensement a fait une erreur et qu'il était injuste envers les couples homosexuels » a affirmé Helen Kennedy, directrice générale d'Égale Canada, un groupe de défenses des droits des homosexuels qui a fait circuler une pétition l'an dernier pour inciter les couples à ignorer la catégorie « autre ».

Anne Milan, analyste principale chez Statistique Canada, défend l'exactitude du recensement, mais admet les limites imposées par le fait que l'on doit se fier sur les réponses fournies par les gens. « C'est la première fois que posons une question à propos du mariage homosexuel. Il s'agit donc d'un chiffre de référence », a déclaré Anne Milan qui a ajouté qu'il « était difficile de dire » l'effet que la différence d'opinion d'Égale avait eu sur les chiffres.

Selon le recensement, les couples homosexuels constituent 0,6 % de tous les couples au Canada. Cela s'apparente aux chiffres signalés aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Plus de la moitié, soit 54 %, des conjoints des couples homosexuels étaient des hommes.

Environ 9 % des Canadiens impliqués dans une relation homosexuelle avaient des enfants de moins de 24 ans vivant à la maison, plus fréquemment dans les couples féminins (16 %) que dans les couples masculins (3 %). Les enfants étaient plus présents dans les couples homosexuels mariés (16 %) que dans les couples unis civilement (8 %).

19 septembre 2007 (Halifax, Nouvelle-Écosse) À la suite d'une plainte déposée concernant les droits de la personne à l'effet qu'il était discriminatoire envers les couples homosexuels mariés légalement, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a annoncé qu'il allait modifier le processus de déclaration de naissance.

Jamie et Emily O'Neill avaient auparavant déposé une plainte auprès de la commission provinciale des droits de la personne en raison du refus de la Nouvelle-Écosse de reconnaître Jamie O'Neil comme un des parents du nouveau-né du couple. En Nouvelle-Écosse, seuls les noms de la mère biologique et du père biologique peuvent être inscrits à l'acte de naissance.

Les O'Neill se sont mariées légalement à Halifax deux ans plus tôt, après que le gouvernement canadien ait légalisé le mariage homosexuel en 2005. Après qu'Emily O'Neill ait donné naissance à leur fille Jordyn le 7 août, Jamie a découvert qu'elle n'avait aucun droit parental légal sur le bébé. Un responsable du gouvernement lui a dit que, selon la loi sur le registre de l'état civil de la Nouvelle-Écosse, elle devrait adopter Jordyn si elle voulait être considérée comme coparent.

Une semaine plus tard, le gouvernement a annoncé qu'il avait modifié le processus de déclaration de naissance pour se conformer à la loi fédérale sur le mariage. Jamie Muir, ministre en Nouvelle-Écosse, a affirmé que son gouvernement était déterminé à faire en sorte que les couples homosexuels soient traités avec le même respect et la même dignité que tous les autres.

Les nouveaux règlements sur le registre de l'état civil permettent à la partenaire ou conjointe homosexuelle de la mère biologique d'être inscrite comme autre parent à l'acte de naissance.

LE MARIAGE GAI – UN HISTORIQUE

(Sautez cette section si vous en avez assez du mariage)

Veillez noter qu'aux États-Unis, le débat sur le mariage a complètement perdu les pédales ! Il y a des initiatives favorables et défavorables au mariage dans la majorité des États. Ainsi, il serait impossible de traiter de ce sujet convenablement dans un bulletin. Toutefois, vous trouverez un excellent aperçu des nouvelles en provenance des États-Unis, sur le site de la *Human Rights Campaign* dans la section sur le mariage : www.hrc.org/marriage/

Sur ce site un tableau structuré des avancées État par État peut être consulté en cliquant sur la rubrique **States with Anti-Gay Marriage Laws**.

18 août 2007 (Cheverie, Nouvelle-Écosse) Le politicien libéral Scott Brison s'inscrit dans l'Histoire en devenant le premier député à épouser son conjoint de même sexe depuis la légalisation du mariage gai il y a deux ans.

7 septembre 2007 (Sacramento) Par une forte majorité, 22 votes contre 15, le sénat de la **Californie** met le gouverneur Arnold Schwarzenegger au défi de montrer son côté modéré en paraphant un projet de loi sur l'égalité du mariage.

10 septembre 2007 (Jérusalem) Malgré les fortes pressions des partis religieux ultraorthodoxes, le ministre de la Justice d'**Israël** se retire d'un projet visant à définir les unions de fait comme une union entre « un homme et une femme » dans un nouveau projet de loi sur les droits de succession.

12 septembre 2007 – Selon le plus récent recensement **canadien**, l'augmentation du nombre de couples gais et lesbiens canadiens, ou du moins le nombre comptable, est cinq fois plus importante que celle de leurs alter egos hétérosexuels.

18 septembre 2007 (Sacramento) Le gouverneur Arnold Schwarzenegger annonce qu'il utilisera de nouveau son droit de veto contre un projet de loi qui autoriserait, en **Californie**, le mariage pour les couples de même sexe. De plus, il prévient les législateurs qu'ils peuvent continuer à présenter le projet de loi, mais qu'il continuera à se prévaloir de son droit de veto.

5 octobre 2007 (Stockholm) Le mariage entre conjoints de même sexe est de plus en plus près d'être légalisé en **Suède** où les trois partis de l'opposition du pays ont présenté un projet de loi pour l'égalité du mariage. La Suède autorise déjà les unions civiles en vertu d'une loi de 1995 qui accorde aux couples de même sexe qui les demandent, les mêmes droits et devoirs qu'aux couples mariés.

6 octobre 2007 (Bogota) Le plus haut tribunal de la **Colombie** a ordonné au gouvernement d'accorder aux couples de même sexe les mêmes droits qu'aux couples hétérosexuels mariés. Le tribunal constitutionnel ne va pas jusqu'à obliger le gouvernement à légaliser le mariage gai, ni à parler des droits à la pension et à la succession, mais soutient que le gouvernement doit accorder aux couples de même sexe les mêmes avantages médicaux qu'aux couples mariés.

Les groupes de défense des droits des allosexuels confirment qu'ils déposeront une nouvelle action en justice pour demander les droits à la pension et à la succession.

8 octobre 2007 (San Francisco, Californie) Une campagne de promotion télévisuelle de plusieurs millions de dollars en faveur du droit au mariage entre conjoints de même sexe est lancée dans cinq grandes villes de la Californie.

12 octobre 2007 (London) Selon le gouvernement, plus de 16 000 couples de même sexe se sont prévalus du droit à l'union civile en **Grande-Bretagne** au cours de la première année en vigueur de la loi.

15 octobre 2007 (Ottawa) Le diocèse anglican d'Ottawa a voté en faveur de la bénédiction des unions de couples de même sexe, ce qui risque d'ouvrir un nouveau front dans la guerre entre les conservateurs et les libéraux au sein de l'Église.

16 octobre 2007 (Montréal) Le premier mariage gai entre deux hommes aura lieu dans une prison fédérale au pénitencier de Cowansville.

5 novembre 2007 (Dublin, Ireland) Le gouvernement irlandais a annoncé la légalisation des unions civiles d'ici le mois de mars 2008 pour les couples de même sexe comme pour les couples hétérosexuels, mais le mariage gai n'est pas une option possible.

Les nouvelles internationales

7 septembre (Tetu.com) (France) Lucien, né au **Québec** en février 2006, a deux mères françaises. Il a obtenu la nationalité canadienne par droit du sol. Ses parents, Séverine Galus et Mathilde Henninot, ont souhaité qu'il puisse avoir également la nationalité française à laquelle il a légalement droit, ses deux parents étant français. *«Nous nous sentons françaises avant tout, explique Mme Galus. De plus, nous venions d'établir un testament en désignant des tuteurs résidant en **France**. Un passeport français aurait simplifié les choses.»*

Début septembre, les deux femmes, mariées sous la loi canadienne depuis deux ans et résidentes permanentes depuis six ans, ont déposé une demande de transcription de l'acte de naissance de Lucien dans l'état-civil français au consulat de France à Montréal. Quelques jours plus tard, elles reçoivent un appel du consulat leur expliquant que la transcription n'est pas possible. Leur demande leur est retournée sans lettre d'explication ni notification de refus, avec un simple cachet indiquant la date de réception. En effet, conformément à la loi canadienne qui autorise la filiation à l'égard de deux personnes de même sexe, l'acte de naissance de Lucien mentionne les noms de deux femmes en qualité de «mère», sans précision du lien biologique.

«*Pourtant, nous ne demandions même pas que nos droits parentaux soient reconnus par la France, précise Mme Galus. Nous voulions simplement que Lucien puisse avoir son passeport français, et nous étions même prêtes à établir une déclaration sur l'honneur précisant la maternité biologique.*» Le couple estime qu'il s'agit là d'une discrimination envers leur fils et a déjà interpellé deux sénateurs chargés des relations avec les Français de l'étranger. Pour les deux femmes, la situation est d'autant plus aberrante qu'il existe par ailleurs des conventions bilatérales (santé, diplômes...) entre le Québec et la France pour faciliter la circulation des personnes. «*Nous n'avons pas fait une croix sur la France. Nous aimerions que la France ne fasse pas une croix sur notre enfant*», demande Mme Galus qui précise que d'autres familles homoparentales seraient également concernées.

24 septembre 2007 (365 Gay.com et IGLHRC News) (New York) Des militants homosexuels brandissant des affiches de ce qui serait apparemment une photo de deux homosexuels en train de se faire exécuter en Iran se sont joints à des centaines d'autre protestataires s'opposant à la présence du président iranien Mahmoud Ahmadinejad à l'université Columbia.

Pendant une séance de questions et réponses suivant le discours de Mahmoud Ahmadinejad, ce dernier a été interrogé à propos des comptes-rendus relativement aux homosexuels ou perçus comme l'étant qui auraient été exécutés. Il a refusé de confirmer ou de nier que ces exécutions aient eu lieu, mais il a ensuite comparé les homosexuels à des revendeurs de drogues et autres criminels. « Pourquoi devrait-on ressentir de la compassion ? » a-t-il demandé. « N'avez-vous pas la peine capitale aux États-Unis ? »

Lorsqu'on lui a demandé de préciser sa pensée, Mahmoud Ahmadinejad a déclaré : « En Iran, nous n'avons pas d'homosexuels comme vous en avez dans votre pays. Nous n'avons pas ce phénomène. Je ne sais pas qui vous a dit que nous en avons. » La remarque a été accueillie par des bruyantes huées et des rires de la part de l'assistance composée majoritairement d'étudiants.

L'affirmation a entraîné un blâme de la part du plus important groupe américain de défenses des droits des allosexuels. « L'affirmation faite aujourd'hui par le président Ahmadinejad à l'effet qu'il n'y a pas d'homosexuels en Iran serait tout simplement absurde si ce n'était des observateurs internationaux des droits de l'homme qui ont abondamment documenté certains des plus horribles actes de persécution et de violence commis à l'endroit de personnes homosexuelles en Iran », a déclaré Joe Solmonese, président de Human Rights Campaign.

Certains groupes internationaux de défense des droits des homosexuels croient que plus de 4 000 lesbiennes et gais ont été exécutés depuis la prise de pouvoir par les Ayatollahs en 1979.

En surveillant la réaction de la presse iranienne au discours du président Mahmoud Ahmadinejad et aux commentaires sur le forum tenu par l'université Columbia, la Commission internationale pour les droits des gays et lesbiennes (IGLHRC) a remarqué une étrange disparité. La version anglaise du site officiel du président (www.president.ir) comprend une transcription entière et complète de son discours ainsi que de la partie des questions et réponses où il affirmé que l'homosexualité n'existait pas en Iran. Cependant, la transcription en perse est amputée à la fois de la question sur le traitement des lesbiennes et des gais en Iran et de la réponse bientôt légendaire du président. Il semble que le site Web du président fournisse la transcription officielle de ses discours, qui sont ensuite repris par les médias iraniens.

10 octobre 2007 (IGLHRC News) (New York) La Commission internationale pour les droits des gays et lesbiennes a affirmé avoir découvert des preuves à l'effet que l'administration Bush a financé des groupes faisant une promotion active de la violence et de la discrimination envers les lesbiennes et les gais en Ouganda.

La IGLHRC a affirmé avoir commencé à enquêter sur ces groupes après une série d'événements s'étant produits en Ouganda cet été. Pendant une conférence de presse tenue le 16 août, le groupe Sexual Minorities of Uganda, une coalition de groupes allosexuels, a lancé une campagne « Laissez-nous vivre en paix » qui commande la compréhension et le respect envers les minorités sexuelles.

L'homosexualité est illégale en Ouganda et est passible d'une peine de prison variant entre 14 ans et la prison à vie. L'an dernier, le parlement ougandais a adopté un amendement constitutionnel rendant les mariages homosexuels illégaux.

La campagne « Laissez-nous vivre en paix » a été accueillie par une recrudescence de discours haineux de la part de groupes religieux. Le plus important instigateur de la réaction brutale étant le pasteur Martin Ssempe, le leader de l'Église communautaire de l'université Makere et porte-parole d'une coalition contre l'homosexualité en Ouganda.

Le 21 août, Martin Ssempe a organisé un rassemblement à Kampala. Plus d'une centaine de manifestants, incluant de nombreuses personnalités officielles du gouvernement, y ont assisté et ont demandé un acte officiel contres les allosexuels. Martin Ssempe a affirmé que l'homosexualité était « un acte criminel allant à l'encontre des lois de la nature » et il a ajouté « que les homosexuels ne devraient avoir aucun droit dans ce pays. »

Selon l'ambassade américaine, sur le site Web de l'Ouganda, l'Église communautaire de l'université Makere a reçu une subvention par l'entremise d'un programme destiné à accorder une aide financière pour la prévention du sida, ainsi que pour des programmes de traitement et de soins en Afrique.

Martin Ssempe et sa coalition, qui comprend des Catholiques romains, des Anglicans, des Baptistes, des Adventistes du septième jour, ainsi que des Évangélistes, ont menacé la sécurité des défenseurs ougandais des droits des allosexuels en affichant leurs noms, photos et adresses sur un site Web. Avec l'aide d'organisations conservatrices telle que Family Watch International (FWI) aux États-Unis, Martin Ssempe a lancé des attaques non seulement envers les homosexuels, mais également envers les défenseurs des droits des femmes en Ouganda et contre des militant pour la cause du VIH, a affirmé la IGLHRC.

« Le financement par le gouvernement américain est destiné à alléger les souffrances et à soutenir des initiatives efficaces contre le sida en Afrique. Il n'est pas destiné à blâmer davantage et à stigmatiser des groupes déjà marginalisés », a déclaré la directrice générale de IGLHRC, Paula Ettlbrick.

6 novembre 2007 (365Gay.com) (Londres) Le gouvernement **britannique** apportera des changements à la loi pendant la session en cours du Parlement de manière à donner un statut légal égal aux partenaires homosexuelles de lesbiennes ayant donné naissance à des enfants par fécondation in vitro. L'annonce a été faite dans le discours de la Reine destiné à informer le Parlement de l'ordre du jour du gouvernement du premier ministre Brown.

Le projet de loi sur les tissus humains et les embryons enchâssera pour la première fois dans la loi le concept d'une famille avec deux mères. Selon ce projet, lorsqu'une femme vivant une relation lesbienne donnera naissance à un enfant grâce à la fécondation assistée, la partenaire – même si les femmes ne sont pas unies civilement – obtiendra tous les droits, privilèges et responsabilités d'un parent.

Le projet de loi affirme également que le donneur de sperme n'aurait aucun droit ou obligation. La

législation amènerait les couples lesbiens à égalité légale avec les couples hétérosexuels. Toutefois, elle n'inclut pas les partenaires des gais qui ont des enfants grâce à une mère porteuse.

L'annonce a été condamnée par des groupes familiaux conservateurs. « Nous amorçons une expérience sociale dangereuse avec de sérieuses conséquences pour chacun de ces enfants et pour la société en général lorsque nous commençons à jouer avec les lois naturelles et que nous privons des enfants de quelque chose d'aussi essentiel que d'avoir un parent de chaque sexe », a déclaré Norman Wells du Family Education Trust au Daily Telegraph.

Le gouvernement a également annoncé qu'il élargirait la loi sur les crimes haineux de manière à inclure les gais, lesbiennes et transidentitaires. Le projet de loi doit encore être déposé à la Chambre des communes et soumis au vote en comité avant de passer devant la Chambre des Lords.

Nouvelles diverses

Prix d'excellence en recherche et création (volet carrière) Danielle Julien, du Département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a remporté le Prix d'excellence en recherche et création, pour sa contribution exceptionnelle dans le secteur des sciences humaines et de l'éducation. Elle a su faire preuve d'un esprit visionnaire, tant du point de vue de ses sujets de recherche reliés à l'homosexualité que de sa méthodologie. Plusieurs de ses travaux de recherche ont d'ailleurs été publiés dans des revues spécialisées prestigieuses, comme *Journal of Family Psychology*, *Journal of Marriage and the Family*, *Developmental Psychology* et *Family Process*. Elle a ainsi obtenu une reconnaissance nationale et internationale et a par la suite agi à titre de consultante. En vingt ans, Danielle Julien a obtenu près de 3,8 millions \$ en subvention de recherche, en équipe ou en solo, auxquels s'ajoute 1,6 million \$ attribué au Centre de recherche en développement humain, dont elle est la directrice adjointe. Dès son arrivée à l'UQAM, elle a mis sur pied un laboratoire avec du personnel régulier qui a notamment eu un effet structurant sur la recherche. D'autre part, elle a dirigé quatorze thèses de doctorat et une douzaine de maîtrise. Elle a d'ailleurs préparé et écrit conjointement avec des étudiants de nombreux articles, chapitres de livres et communications scientifiques; 60 % de ses articles arbitrés publiés ont été rédigés avec ceux-ci. Elle est membre du comité consultatif de l'Institut de la santé des femmes et des hommes qui fait partie des Instituts de recherche en santé du Canada. Enfin, elle a développé au fil des années de solides partenariats avec les milieux communautaires, ce qui fait d'elle une interlocutrice privilégiée pour des activités de transfert. Le Prix d'excellence en recherche et création qu'elle a reçu s'accompagne d'une bourse de 15 000 \$

Des nouvelles de l'Association des mères lesbiennes

RENCONTRES À VENIR :

Décembre 2007 :

• **SAMEDI le 1 DECEMBRE de 13h-16h**
10E PARTY ANNUEL DES FÊTES/ REPAS COMMUNAUTAIRE

L'Association des mères lesbiennes et le groupe Papa-Daddy sont fiers de vous inviter au 10e Party Annuel des Fêtes/ Repas communautaire.

Au programme? **SPECTACLE: "LE CŒUR À LA FÊTE"** avec la conteuse Isabelle Crépeau, laissez-vous emporter en contes et en chanson au cœur de la magie des fêtes... Des histoires scintillantes pour réchauffer les oreilles des petits comme des grands!

Et aussi....DES ACTIVITÉS DE BRICOLAGE DES FÊTES, LA VISITE DU PÈRE NOËL, DES JEUX DANS LE GRAND GYMNASSE, DES COLLATIONS POUR TOUS. Bien que l'AML s'occupe des collations, il serait apprécié que vous apportiez un plat à partager. (Attention: rien avec des arachides en raison des allergies)

Les adolescents intéressés à se faire un peu d'argent de poche sont invités à aider à l'organisation de l'événement (contactez Mona au 514-846-1543).

Ou : Centre Greene, 1090 avenue Greene (métro Atwater). L'avenue Greene est à quelques pâtés de maisons à l'ouest d'Atwater. Le centre est situé au sud du boulevard René-Lévesque/Dorchester.

Coût: Gratuit!

• MERCREDI LE 5 DECEMBRE A PARTIR DE 19H30

GROUPE DE DISCUSSION ADOPTION / FAMILLE D'ACCUEIL

La prochaine réunion du **groupe de discussion adoption/familles d'accueil (une initiative conjointe de l'Association des mères lesbiennes et du Groupe Papa-Daddy)** aura lieu le **mercredi 5 décembre à partir de 19h30 à la salle V-2445 du Pavillon V de l'UQAM, 209 rue Ste-Catherine Est.**

Au mois de juin 2006, des modifications ont été apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse (en vigueur depuis le 9 juillet 2007) qui déterminent les durées maximales au-delà desquelles un projet permanent de vie devra être établi, et ce, afin de réduire les déplacements d'un foyer à l'autre. Ces changements risquent d'avoir un impact majeur sur les placements et adoptions réalisés à travers la banque mixte des Centres jeunesse du Québec.

Discussion entre nous sur ces changements et sur l'ouverture des Centres jeunesse à nos familles. Témoignages de couples présentement en démarche sous la nouvelle législation avec un Centre jeunesse.

Janvier 2008 :

• JEUDI LE 17 JANVIER A PARTIR DE 19H30

SOIREE VIDEO ET POPCORN

Deux documentaires sur nos familles: "La Politique de coeur" (version française) et "Dialogue sur l'homoparentalité"

**Lieu : UQAM 320 Ste Catherine Est
Salle DS-2901**

Février 2008:

• SAMEDI (DATE A DETERMINER)

PARTIE 3 : (SÉRIE SUR LA PARENTALITÉ) COURS DE PREMIERS SOINS/RCR (POUR LESBIENNES SEULEMENT)

La formation est d'une journée, soit une session de 6 heures pour apprendre la base des techniques RCR pour enfants et bébés selon la Croix-Rouge. Vous apprendrez comment rendre votre maison sécuritaire pour les enfants, prévenir les blessures et apprendrez également quoi faire en cas d'urgence si un enfant arrête de respirer ou si son cœur arrête de battre (ex : étouffement, noyade, chute, réaction allergique, etc.) Le cours inclut le manuel RCR/DEA de la Croix-Rouge.

Ce cours est utile pour les gens ayant déjà un enfant, ceux ayant des enfants dans leur entourage ou pour ceux voulant former une famille dans un futur proche.

Parce que nous voulons que ce cours soit pour lesbiennes seulement, nous avons besoin de savoir le nombre de personnes pouvant s'engager à une journée complète lors d'une fin de semaine de février puis réserver d'avance.

Le coût pour ce cours est 47\$ par personne ou de 89\$ pour un couple.

Si vous êtes intéressée et disponible, svp m'en aviser **avant le 15 décembre** afin que je puisse vous réserver une place. Vous pouvez me contacter au 514-846-1543 ou par e-mail à info@aml-lma.org.

BABILLARD :

♦ Salut tout le monde, ma copine et moi aimerions rencontrer d'autres couples de lesbiennes. Nous avons des enfants (une semaine sur deux) et sommes en quête de discussions entre adultes. Nous aimons les voyages, l'art et les spectacles, mais avant tout une bonne conversation. Nous recherchons des couples de 35 à 50 ans. J'invite quiconque serait intéressée à m'écrire par courriel à jenny_brodeur@hotmail.com

♦ Bonjour, J'ai 43 ans. Je veux rencontrer quelqu'une sérieuse-d'amour. J'ai un garçon de 7 ans. **Line 514-678-8935**

♦ **L'association des lesbiennes aux femin'elles:** L'Association lesbienne vous invite à ses soirées le premier et le troisième mardis du mois, de 19h à 21h30 au CLSC situé au 411 Hotel Dieu à **Chicoutimi**. Ces rencontres ont comme but de briser l'isolement et s'adressent aux femmes lesbiennes qui désirent socialiser en compagnie d'autres femmes lesbiennes, afin de permettre un échange positif. Au plaisir de vous rencontrer! Informations: **418-550-2259**.

♦ **L'Écho des femmes de la Petite Patrie** est un centre de femmes qui offre des rencontres pour lesbiennes. Ces rencontres ont lieu les lundis soirs aux deux semaines de 19h00 à 21h30, et sont animées par une personne ressource. Ces rencontres, qui se veulent un lieu d'échange, de ressourcement et d'information, s'intéressent aux réalités et aux conditions de vie des lesbiennes. Les rencontres sont en français. Un service de halte-garderie est disponible avec réservation faite une semaine à l'avance. Le centre est situé au **6032 St-Hubert (métro Beaubien)**. Téléphone **(514)277-7445**, télécopieur **(514)277-1689**

♦ **OUTSPOKEN!** est un nouveau groupe qui a pour mission de créer un rendez-vous qui permettra à des lesbiennes de la région de Montréal de se réunir pour discuter d'affaires et de réseau sociale, aussi bien que des événements éducatifs et inspirants. Notre focus initial sera des réunions mensuelles autour d'un café, et une fois que l'adhésion augmentera, nous ajouterons des ateliers, des événements et plus. Visitez notre site Web pour obtenir plus d'information et joignez notre liste d'envoi, et soyez la première à découvrir quand notre première réunion café aura lieu www.outspokenmtl.com
<<http://www.outspokenmtl.com/>>

DIVERS :

♦ **Traductrices, rédactrices, etc.:** Nous sommes à la recherche de bénévoles pour la traduction française de ce bulletin. Toute contribution (même à raison d'une page ou deux par mois) est la bienvenue. Si vous êtes disponible, veuillez-nous contacter : info@aml-lma.org

♦ La *Bibliothèque À livres ouverts* abrite une collection de plus de 5500 livres qui abordent des sujets qui touchent nos communautés. La moitié des livres de la bibliothèque sont en français, ce dont nous sommes très fiers. La collection compte beaucoup d'auteurs lesbiennes ainsi que des livres pour enfants et pour adolescents au sujet de l'homosexualité et de l'homoparentalité. Le site Web de la Bibliothèque À livres ouverts www.ccglm.org/fr-b vous permet de consulter le catalogue de la bibliothèque via l'Internet. Elle se situe au CCGLM, 2075 rue Plessis à Montréal. Venez nous visiter! Ouvert les mercredis et les vendredis de 13h00 à 20h00. (514) 528-8424.

♦ **Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** invitent les couples lesbiens anglophones et bilingues à considérer la possibilité de devenir **familles d'accueil**. De nombreux bébés, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes plus âgés sont en attente d'une famille d'accueil. Pour certains enfants, le projet est de les aider à réintégrer leur propre famille ; pour d'autres, il s'agit de travailler en vue d'une **adoption**. Quel sentiment extraordinaire que de savoir que vous avez fait une différence dans la vie d'un enfant en lui offrant un environnement stable, sécuritaire et aimant. Pour plus d'information, veuillez contacter : **Rena Rubin, Foster Care Recruiter, au 932-7161, poste 416 ou par courriel à rena_rubin@ssss.gouv.qc.ca**.

♦ **Le babillard est un forum libre permettant aux membres de communiquer entre elles. Si vous désirez afficher une annonce dans la prochaine édition du bulletin, envoyez-la nous en tout temps à info@ami-lma.org ou par la poste à AML, 2401, rue Coursol, Montréal (Québec) H3J 1C8. Si vous avez quelque chose à annoncer, à vendre, à louer ou à acheter... dès que de l'argent doit être échangé, vous pouvez placer une petite annonce dans le bulletin pour 20 cents le mot.**

♦ **LA LIBERTÉ PERSONNELLE PASSE PAR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE.** Des services financiers pour les individus et les petites entreprises : budget, gestion des dettes, investissements, planification financière, déclaration de revenus personnelle, stratégies d'enrichissement. 20 % des honoraires ultérieurs seront versés à l'AML. **J. Freed, (514) 489-8633, www.ifreed.ca**

♦ **Restoration des Meubles - Atelier Lise Kuhn**

Restoration artistique et traditionnel de meubles, finition a la main, dorure, cannage

514-807-2277

www.atelierlisekuhn.com

info@atelierlisekuhn.com

La distribution de ce bulletin a généreusement été commanditée par PROJET 10 (www.p10.qc.ca).

